

1.8

LE RÉVEIL DES ENCHÈRES

Pour faire suite aux propos qui ont été énoncés à la toute fin du thème précédent, abordons ce sujet qui paraît bien compliqué compte tenu de son efficacité relative.

Cette notion est discutée maintenant afin de prendre conscience que **L'INTUITION N'EST PAS UNE TECHNIQUE DE JEU VALABLE** pour augmenter ses chances de gagner au bridge.

Le réveil des enchères est en fait une surenchère d'ouverture mais avec la différence qu'il y a eu **deux Passe** JUSTE AVANT ce droit de parole. De plus, les enchères doivent techniquement pouvoir s'annoncer au niveau **1** ou **2**.

PRINCIPE 1.8:1 CRITÈRES DE CONTEXTE D'UN RÉVEIL DES ENCHÈRES

Il y a contexte de réveil des enchères quand un défenseur déclare une SURENCHÈRE D'OUVERTURE :

- **qui peut être soit à LA COULEUR, par CONTRE D'APPEL ou par CUE-BID DE SURENCHÈRE,**
- **après DEUX déclarations Passe d'affilée juste avant son droit de parole,**
- **au premier, deuxième ou troisième tour des enchères,**
- **au niveau 1 ou 2 ou que sa réponse peut se faire au niveau 1 ou 2.**

Il y a *CERTITUDE* de réveil des enchères seulement quand la surenchère d'ouverture survient le TROISIÈME tour.

N.B. La déclaration *Passé* du défenseur-ouvreur peut survenir aussi bien en entrée de jeu ou après ouverture adverse.

Le réveil des enchères est une ÉVENTUALITÉ seulement. Autrement dit, il se peut très bien que la surenchère d'ouverture remplissent tout à fait les exigences requises même s'il y a eu deux déclarations *Passé* d'affilée juste avant. Sauf si c'est le troisième tour des enchères.

Le réveil des enchères survient toujours en situation de défensive d'enchères et sa signification doit correspondre à une véritable surenchère d'ouverture dont la valeur est "ajustée" au contexte des enchères en cours.

Ainsi, une SURENCHÈRE D'OUVERTURE SANS SAUT OU AVEC SAUT AU NIVEAU 2 après un *Passé* suite à une ouverture adverse dans un contexte de réveil des enchères constitue POSSIBLEMENT un réveil des enchères parce que le niveau 1 est réservé pour décrire une main disqualifiée de force.

La conséquence logique de cette règle est donc qu'une SURENCHÈRE D'OUVERTURE AU NIVEAU 1 après un *Passé* suite à une ouverture adverse dans un contexte de réveil des enchères ne constitue JAMAIS un réveil des enchères.

Il faut cependant ne pas confondre lorsque la surenchère d'ouverture survient après un *Passé* en entrée de jeu. En effet, UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SAUT AU NIVEAU 2 après un *Passé* en entrée de jeu dans un contexte de réveil des enchères ne constitue JAMAIS un réveil des enchères parce que c'est la signification d'une suite au moins cinquième de 10-11 points TRÈS OFFENSIVE. C'est le niveau 1, lorsque disponible, ou le niveau 2 sans saut, qui est utilisé pour décrire une suite au moins cinquième offensive.

Donc, une SURENCHÈRE D'OUVERTURE AU NIVEAU 1 OU 2 SANS SAUT après un *Passé* en entrée de jeu peut constituer un réveil des enchères si elle survient dans un tel contexte.

PRINCIPE 1.8:2 SIGNIFICATION D'UN RÉVEIL DES ENCHÈRES

Une surenchère d'ouverture faite dans un contexte de réveil des enchères garde la signification qui lui est propre sauf pour ce qui est du POINTAGE qui peut être inférieur d'un ou deux points par rapport aux exigences requises.

Voici quelques exemples pratiques pour assimiler ce contexte qui se **surajoute** aux contextes se retrouvant déjà dans les situations d'enchères régulières :

Ex. 1.8:1	1	2	3	4
a)	1 Ca ...	Passe ...	Passe ...	1 Co ...
b)	1 Co ...	Passe ...	Passe ...	2 Ca ...
c)	1 Pi ...	Passe ...	Passe ...	Contre ...
d)	Passe 1 Pi	1 Co ...	Passe ...	Passe ...
e)	Passe 2 Pi	1 Co ...	Passe ...	Passe ...
f)	Passe 1 Co	Passe Passe	Tr Passe	Passe 1 Pi
g)	Passe 1 Ca ...	Passe Passe ...	1 Tr Passe ...	Passe 2 Co ...
h)	1 Co Passe	Passe 2 Ca	1 SA ...	Passe ...

Le premier exemple est la situation la plus simple pour un réveil des enchères. Un *Passé* par le joueur #4 ferait cesser les enchères dès le premier tour et il est possible que son partenaire ait une main disqualifiée par l'ouverture de l'adversaire. Sa déclaration constitue une surenchère d'ouverture à la couleur de niveau 1 qui affirme une couleur anonyme et un pointage normalement de 13 points ou plus (ou 12 points et une couleur cinquième spécifiée). Il est logique de déclarer avec un pointage légèrement inférieur pour permettre à son partenaire de s'exprimer. Le risque est acceptable car le répondant adverse a Passé ce qui signifie qu'il a une main faible, soit moins de 6 points et le niveau d'enchère est au plus bas. La suite à Cœur du joueur #4 doit tout de même posséder une **ROBUSTESSE SI LE POINTAGE EST DÉFICITAIRE D'UN OU DEUX POINTS**, sinon il vaut mieux Passer.

L'exemple **b)** montre une situation similaire mais la surenchère a été faite au niveau 2. La couleur doit demeurer robuste si le pointage se situe de 12 à 14 points mais la couleur peut être légèrement plus faible si le pointage dépasse 15 points. Le réveil des enchères au premier tour est relativement simple et peu risqué *car on est certain que l'équipe adverse se retrouve avec un seul joueur possédant un bon nombre de points*. Cependant, il ne faut pas exagérer, il faut vraiment avoir une belle couleur pour relancer les enchères AU NIVEAU 2 lorsque le pointage est déficitaire ou, si la suite est anonyme, il faut que le pointage ne soit pas minimum.

L'exemple **c)** est une Contre d'appel de premier tour qui se retrouve dans un contexte de réveil des enchères. Les exigences d'une surenchère d'ouverture par un Contre d'appel sont différentes d'une surenchère d'ouverture à la couleur (et sont expliquées plus loin) mais le même raisonnement s'applique quand il y a un contexte de réveil des enchères; le pointage peut donc être légèrement moindre SI LA RÉPONSE AU CONTRE D'APPEL PEUT SE FAIRE AU NIVEAU 2, sinon le Contre d'appel possède les exigences requises normalement.

L'exemple **d)** est un réveil d'enchères après un *Passé* en entrée de jeu. Le joueur #1, qui a Passé d'emblée, ne donne pas la garantie absolue d'une couleur cinquième spécifiée avec 10 ou 11 points avec une couleur courte quand il fait une surenchère d'ouverture au niveau 1 au deuxième tour. Il y a donc une **possibilité** que ce joueur possède une main un peu plus faible, ce qui recommande à son partenaire "de ne pas s'enflammer". L'emploi du niveau 2, dans le contexte d'un *Passé d'emblée* aurait affirmé sans l'ombre d'un doute la possession d'une

couleur spécifiée au moins cinquième et une main offensive contenant 10 à 11 points non perdants.

L'exemple **e)** est une **véritable** surenchère d'ouverture de deuxième tour après un *Passe* d'emblée qui encourage le partenaire à décrire activement sa main; cette situation d'enchères ne peut constituer un réveil des enchères car le niveau 1 n'est pas réservé dans la SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA COULEUR APRÈS UN PASSE D'EMBLÉE. La manche est encore possible car le défenseur-répondant peut avoir en sa possession une main de 13 points et plus dont l'annonce a été rendue impossible à cause de l'ouverture inopinée de l'adversaire et de l'absence d'une couleur cinquième obligatoire pour une surenchère d'ouverture au premier tour. Il faut bien admettre que plusieurs joueurs ouvrent allègrement les enchères avec de *petites* mains justement pour faire disqualifier chez leurs opposants des mains riches en points qui n'ont pas la "chance" d'avoir une couleur cinquième. Ainsi, *il faut éviter de penser que tout contexte de réveil des enchères décrit automatiquement des mains faibles ou très faibles.*

La séquence **f)** montre une SURENCHÈRE D'OUVERTURE AU NIVEAU 1 APRÈS UN PASSE SUIVANT L'OUVERTURE ADVERSE dans un contexte de réveil des enchères. Le défenseur qui déclare au niveau 1 **après avoir Passé à la suite d'une ouverture** adverse affirme obligatoirement une couleur de 4 cartes avec 13 points, ou plus (Voir ci-dessous l'exemple **1.8:2 a)** qui représente une main minimale pour cette surenchère). Comme ce type de surenchère arrive très souvent dans un contexte de réveil des enchères, je vous présente un exemple de main qui peut fort bien arriver dans cette situation et qui peut poser un gros problème de conscience. En effet, dans ce genre de situation, il peut fort bien arriver de posséder une couleur cinquième de faible qualité ou robuste avec un pointage de 12 points comme présenté dans l'exemple **b)** ci-dessous. Un pointage de 12 points et une couleur anonyme ou robuste rendent toute main inadéquate pour une surenchère de premier tour même au niveau 1. Ici, il serait tentant de déclarer au niveau 1 au deuxième tour parce qu'il y a un contexte de réveil des enchères MAIS il y a aussi un contexte d'un *Passe suite à l'ouverture adverse*; le niveau 1 est donc **réservée** pour décrire une main *DISQUALIFIÉE DE FORCE* comme la main **a)** ci-dessous. Ainsi, si la couleur est faible, il faut Passer; mais si la couleur possède une robustesse certaine et que la vulnérabilité est favorable, il est possible de déclarer une main de 12 points avec une suite cinquième robuste au niveau 2, je dis bien au niveau 2 MALGRÉ LE SAUT D'ENCHÈRES. **Si vous trouvez le niveau 2 trop élevé ou trop risqué, il faut tout simplement Passer** sinon

vosre partenaire s'imaginera que vous avez une toute autre main et pourra s'engager dans un mauvais contrat ou Contrer les adversaires pour la pénalité. IL EST DONC HORS DE QUESTION, QUAND IL Y A CONTEXTE D'UN **PASSE SUITE À L'OUVERTURE ADVERSE**, D'UTILISER LE NIVEAU **1** POUR DÉCRIRE UNE MAIN PEU INTÉRESSANTE sous prétexte que ce niveau est plus économique !

Ex. 1.8:2	a)	A D 10 6	b)	R 9 8 6 2
		D V 9		R 9 6
		R D		4
		10 8 7 5		A V 7 5

La séquence **g)** montre encore une surenchère d'ouverture à **saut** après avoir Passé suivant l'ouverture adverse. Le joueur, qui n'a pas utilisé le niveau 1 dans ce contexte, affirme sans contredit la possession d'une belle couleur cinquième avec 2 GH avec un pointage de 10-11 points. Cependant, il y a aussi un contexte de réveil des enchères. **Contrairement** à la situation où il y a surenchère d'ouverture à saut au niveau 2 après un *Passe en entrée de jeu*, le joueur qui fait une surenchère d'ouverture à saut après ouverture adverse peut faire un réveil des enchères et, ainsi, posséder 1 point de moins que les 10 points non perdants requis, et parfois 2 points si la vulnérabilité le permet. Il demeure cependant obligatoire de posséder une **belle couleur cinquième** même s'il y a un contexte de réveil des enchères.

La dernière séquence montre une surenchère d'ouverture au niveau 2 **sans saut** après un *Passe suivant l'ouverture adverse* dans un contexte de réveil des enchères. Il est tout à fait plausible que le joueur #2 ne puisse pas garantir les exigences d'une surenchère d'ouverture de deuxième tour de quelques points mais la possession d'une couleur cinquième spécifiée demeure; le cas le plus courant est la possession d'une belle couleur avec 10-11 points dont quelques points sont perdants.

Ces exemples démontrent bien qu'il ne faut pas "réveiller" les enchères avec *n'importe quoi* pour ne pas annihiler la signification intrinsèque des enchères et aussi POUR NE PAS OFFRIR UNE "BOUÉE DE SAUVETAGE" à des adversaires qui seraient partis sur une mauvaise piste. Il ne faut pas oublier qu'une surenchère d'ouverture de mauvaise qualité peut se retourner contre ses auteurs ou, encore, faciliter la

découverte d'un bon fit chez les adversaires à l'offensive en permettant d'utiliser les redoutables **Contre de compétition** (à Voir au Chapitre 4).

LE RÉVEIL DES ENCHÈRES N'EST PAS UN CONCEPT «FOURRE-TOUT» qui permet de laisser divaguer son imagination et son intuition; c'est plutôt un constat logique qui rend parfois nécessaire la prise d'**UN risque calculé supplémentaire**.

Ex. 1.8:3	1	2	3	4
	Passe	Passe	Passe	1 Ca
	Passe	1 Pi	Passe	Passe
	2 Tr

Au TROISIÈME tour, il s'agit généralement d'un réveil des enchères. Le défenseur-répondant doit être prudent lorsque les adversaires surenchérisent.

Ex. 1.8:4	1	2	3	4
	Passe	1 Ca	Passe	2 Ca
	Passe	Passe	Contre	...

Il s'agit, ici, d'une surenchère d'ouverture par un Contre d'appel (V. 1.13) que l'on dit de "deuxième tour" qui promet, dans ce cas-ci, les deux majeures non déclarées ainsi qu'une dizaine de points non perdants et une couleur courte qui est en général un singleton. Le contexte de réveil des enchères peut s'appliquer à cette catégorie de surenchère. Il devient acceptable et presque nécessaire de faire un Contre d'appel avec un doubleton ou 1-2 points en moins si l'équipe est non vulnérable car même avec un échec de 1 ou de 2 levées, cela procure une meilleure marque que de laisser réussir un contrat de niveau 2 en mineure (90 points) ou avec une levée supplémentaire (110 points).

Vous êtes maintenant à même de constater que ce sujet, considérée comme plus avancé, se résume à une LÉGÈRE DIMINUTION DES EXIGENCES REQUISES, PARTICULIÈREMENT AU NIVEAU DU **POINTAGE NON PERDANT**. L'important est de continuer à respecter les définitions très précises des différentes surenchères

d'ouverture. En fait, il ne faut rien changer aux principes acquis, il n'y a pas de détails supplémentaires à retenir par cœur en dehors du fait d'avoir à **reconnaître le contexte d'une véritable situation de réveil des enchères**; lequel signifie qu'il y a des probabilités que la surenchère d'ouverture déclarée soit un peu plus faible que prévue.

SECTION PRATIQUE 1.8

Ex. 1.8:5 Est-ce qu'il y a contexte de "réveil des enchères" dans les différentes séquences d'enchères suivantes ?

	1	2	3	4
a)	1 Tr	Passe	Passe	1 Co
b)	1 Tr 2 Tr	Passe Passe	1 Co 2 Co	Passe 2 Pi
c)	Passe Passe 2 Co	1 Tr 2 Tr ...	Passe Passe ...	1 Co Passe ...
d)	Passe 1 Ca Passe	Passe Passe 2 Pi	1 Tr 1 Co ...	Passe Passe ...
e)	Passe Passe	Passe 2 Co	1 Ca ...	Passe ...
f)	Passe 1 Ca	Passe Passe	1 Tr Passe	Passe 1 Co
g)	Passe Passe	1 Tr 1 Co	Passe 2 Pi	1 Ca ...

RÉPONSES :

- a) **Oui :** Il est possible que la surenchère d'ouverture au niveau 1 au premier tour soit d'un pointage un peu plus faible pour permettre au premier défenseur d'annoncer au deuxième tour.
- b) **Non :** C'est une véritable surenchère d'ouverture au niveau 2 de deuxième tour car il n'y a pas eu deux *Passe* précédant cette enchère.
- c) **Oui et non :** À cause du contexte des deux *Passe* et du fait que cette surenchère d'ouverture survient au troisième tour, il y a un contexte de réveil des enchères. Même si le défenseur a répété (redéclaré) la couleur des opposants, il ne s'agit pas d'un Cue-Bid de surenchère parce qu'il aurait été possible d'annoncer ce Cue-Bid au tour précédent. Le joueur #1 possède sûrement un 2 *faible* qui ne rencontrait pas les exigences strictes et il a dû attendre un tour supplémentaire pour faire une surenchère d'ouverture à Cœur PARCE QUE LE RÉPONDANT ADVERSE A DÉCLARÉ CETTE COULEUR (ce qui aurait constitué un Cue-Bid de surenchère). Le troisième tour des enchères affirme généralement qu'il s'agit d'une déclaration pour voler un contrat avec un pointage faible. Donc, même si techniquement il est possible qu'une surenchère d'ouverture au troisième tour corresponde exactement à sa valeur, il faut considérer CETTE ÉVENTUALITÉ COMME NON SIGNIFICATIVE ET ASSUMER QU'IL Y A **TOUJOURS** CONTEXTE DE RÉVEIL DES ENCHÈRES.
- d) **Oui :** Si cette enchère avait été faite au deuxième tour dans ce même contexte, cela aurait signifié une surenchère d'ouverture à **saut** après un *Passe* en entrée de jeu décrivant une main de 10-11 points **TRÈS OFFENSIVE** avec une couleur cinquième spécifiée ou équivalente. Cependant, une surenchère d'ouverture à saut après un *Passe* d'emblée même au troisième tour a pour but de signaler une très belle couleur à Pique avec une main très offensive **mais avec un pointage inférieur à 10 points non perdants**. Encore ici, le réveil des enchères vient à la *rescousse* d'un joueur qui a soit RESPECTÉ LES EXIGENCES STRICTES pour un 2 *faible* avec une main ayant une couleur sixième spécifiée dont le pointage est trop faible pour une surenchère d'ouverture de deuxième tour ou encore d'une main avec une couleur cinquième spécifiée accompagnée d'une CHICANE ET D'UN POINTAGE INFÉRIEUR À 10 POINTS. Ainsi, l'annonce à 1 Pique dans ce contexte aurait

signifié une belle couleur au moins cinquième spécifiée, une main offensive mais sans chicane et un pointage inférieur 10 points non perdants.

- e) **Non** : Même s'il y a eu deux *Passe* précédant l'enchère à 2 Cœurs, celle-ci est une surenchère d'ouverture à saut après un *Passe d'emblée*, ce qui **nie** toute possibilité que ce soit un réveil des enchères sauf si cela arrive au troisième tour. Le joueur #2 tient donc à signaler au partenaire qu'il possède une main **TRÈS OFFENSIVE** de 10-11 points avec une couleur spécifiée au moins cinquième. Le joueur #4 peut fort bien avoir une main disqualifiée par la déclaration d'ouverture du joueur #3. Ainsi, **la manche est encore possible** et il est donc IMPORTANT DE NE PAS INTERPRÉTER LA SURENCHÈRE D'OUVERTURE DU JOUEUR #2 COMME ÉTANT UN RÉVEIL DES ENCHÈRES.
- f) **Non** : Le joueur #4 affirme une main disqualifiée de force à cause de quelques cartes dans la couleur d'ouverture adverse et d'une absence de couleur cinquième différente de la couleur des adversaires. Même s'il y a eu deux déclarations *Passe* d'affilée, LE NIVEAU 1 pour une surenchère d'ouverture après un *Passe suite à l'ouverture adverse* EST RÉSERVÉ POUR DÉCRIRE UNE MAIN **DISQUALIFIÉE DE FORCE**. La main du joueur #4 renferme donc au moins 13 points et la couleur annoncée est seulement quatrième et possède 2 GH. De plus, une telle surenchère décrit un singleton dans la couleur non annoncée (s'il y a 8 cartes dans les couleurs adverses) ou un doubleton fort (et 7 cartes dans les deux couleurs adverses). Une telle description est très efficace pour analyser l'éventualité d'un Double fit et il est donc hors de question d'attribuer un contexte de réveil des enchères à cette situation d'enchères **extrêmement utile pour aller chercher un "top"** autant par un contrat offensif (si présence d'un Double fit) que défensif (si absence de Double fit, alors un Contre de pénalité est probablement indiqué).
- g) **Non** : Il n'y a pas les deux *Passe* pour justifier un contexte de réveil des enchères; il s'agit d'une surenchère d'ouverture à saut après un *Passe* suivant l'ouverture adverse qui affirme une couleur au moins cinquième spécifiée avec 10-11 points non perdants et un côté offensif certain. Vous n'avez sûrement pas oublié que le niveau 1 est réservé dans ce type de surenchère pour décrire les *MAINS DISQUALIFIÉES DE FORCE*.

Ex. 1.8:6 Quelle serait votre surenchère d'ouverture avec la main ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit ?

1	2	3	4
Passe	Passe	1 Tr	Passe
1 Ca	Passe	Passe	Vous

9
 D V 9 8 6 5
 10 7
 R 4 3 2

RÉPONSE :

Passe ou 2 Cœurs : Il est interdit d'annoncer 1 Cœur car cela aurait une toute autre signification (retournez voir l'exemple **1.8:5 f**). Ici, vous avez une couleur cinquième équivalente ayant une Dame comme GH mais avec deux petits Honneurs, le pointage est à peine de 8 points. Il y a un contexte de réveil des enchères, il est donc permis de tenter une surenchère d'ouverture avec cette main plutôt faible mais bien construite. Cependant, il faut tenir compte du contexte du *Passe après ouverture adverse*. Il n'est donc pas permis d'utiliser le niveau 1. Il faut alors déclarer au niveau 2 et il est fortement recommandé que le statut soit non vulnérable. SI LE CHALLENGE VOUS SEMBLE TROP ÉLEVÉ dans ce genre de situation, IL FAUT PASSER sans hésiter mais il est hors de question d'annoncer ce type de main par une surenchère d'ouverture au niveau 1 après un *Passe* suivant l'ouverture adverse. Au premier tour, il n'était effectivement pas permis d'annoncer une surenchère d'ouverture au niveau 1 car la main ne contient pas 12 points ni d'annoncer une surenchère d'ouverture à saut (barrage) car la couleur n'est pas sixième spécifiée. Un *Passe* au deuxième tour des enchères disqualifiera totalement cette main mais c'est le prix à payer pour garder l'intégrité, donc de l'**efficacité**, du langage des enchères qui est proposé.

En conclusion, il est utile de bien comprendre et de savoir identifier exactement le contexte d'un réveil des enchères car, PARADOXALEMENT, CE CONCEPT CONTRIBUE PAR SON APPARENT LAXISME À MAINTENIR LA RIGUEUR ET LA PRÉCISION tant dans les enchères d'ouverture Standard au niveau 1, d'ouverture faible au niveau 2, de surenchère d'ouverture Standard et à saut. Le concept de *RÉVEIL DES ENCHÈRES* est donc un élément de langage très utile à condition d'être bien défini et qui a pour but principal d'aider à "accepter" de *Passer* au premier tour avec des mains potentiellement valables mais avec un pointage légèrement insuffisant ou avec une distribution inadéquate pour une ouverture faible.